

Conseil Départemental de la Sarthe

Séance plénière des 6 et 7 février 2020 – Budget Primitif 2020

Débat de politique générale

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, lors du débat d'orientations budgétaires, notre groupe a formulé des propositions concrètes sur un certain nombre de points.

Le premier est un soutien financier renforcé de l'université qui représente l'un des moteurs de l'attractivité de notre Département. L'université sarthoise, Le Mans université est un atout pour notre territoire. Aussi il nous paraît nécessaire d'accompagner l'effort de la Métropole et de la Région au bénéfice de l'université.

Nous relevons à nouveau le décrochage du Département au titre des crédits de fonctionnement. Nous œuvrons à parité jusqu'à il y a trois ans avec la Métropole. Cette année encore, le Département n'apporte plus que 45 000 euros au titre de la subvention de fonctionnement alors que le montant de la subvention de la Métropole a progressé, passant de 150 000 euros à 477 000 euros.

Nous pensons qu'il convient d'œuvrer à la fois pour la formation des jeunes mais également au lien entre l'industrie, l'enseignement et l'université. Nous demandons donc à nouveau que la subvention Départementale à l'enseignement supérieur sarthois soit augmentée.

La deuxième proposition que nous avons faite concerne la création d'un budget participatif départemental. Pour nous, la création d'un budget participatif départemental permettrait d'associer davantage les Sarthois à l'élaboration de projets utiles à nos quartiers, nos communes, notre territoire. Par cette proposition, nous souhaitons donner un nouveau souffle à la démocratie participative.

Nous pensons que c'est un moyen de revitaliser la démocratie de proximité. J'ai noté dans votre discours, Monsieur le Président, que vous prévoyiez une dotation de 210 000 euros pour un budget participatif. Comme nous formulons la même proposition, ne pourrions-nous pas travailler ensemble sur ce sujet ? Je trouve que ce serait un acte intéressant, à la fois pour nos deux entités, majorité et minorité, et au service de notre population.

Le troisième point concerne une meilleure conciliation entre la voiture et le vélo dans le Département et la création de voies douces, mais pas uniquement consacrées au tourisme. Nous avons déjà évoqué la mise en oeuvre d'un plan Vélos du quotidien afin de favoriser les déplacements professionnels là où c'est possible et afin que la Sarthe à vélo soit un outil au service des Sarthois au quotidien.

Nous voulons rappeler notre volonté de verdissement des voies de communication routières ainsi que la création de circulations douces parallèlement aux réflexions du réseau routier.

Le quatrième point portait sur la mise en place d'une plateforme numérique destinée aux allocataires du RSA pour ainsi faciliter les relations entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Nous réitérons notre souhait d'innovation en matière de renforcement de nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA comme cela se fait dans d'autres Départements.

Lors du DOB, nous avons évoqué la consécration de moyens financiers plus importants à l'installation des jeunes agriculteurs, en particulier à la filière « bio ». Nous demandons que le nombre de dossiers d'investissement soit supérieur aux quinze aides accordées en 2019.

Si le Conseil départemental doit développer les circuits courts, ainsi que vous l'avez évoqué, pour l'approvisionnement des collèges et des EHPAD, nous pensons qu'il faut continuer à favoriser les nouvelles installations.

Nous demandons également la mise en place d'expérimentations autour de l'autopartage, par exemple, l'extension de la plateforme Mouv'n Go au-delà du pays du Mans. Nous pensons que le Conseil départemental peut être le coordonnateur d'initiatives et de projets locaux dans ce domaine.

Soyons respectueux de l'environnement et améliorons la qualité de vie des Sarthois en répondant à une logique de déplacement utilitaire, tel que l'accès aux établissements scolaires, les pôles d'échanges multimodaux et les zones d'activité. Il y a quelques années, nous avons vu la mise en oeuvre du diagnostic réalisé sur les infrastructures sportives. Notre groupe s'interroge sur les équipements sportifs, leur maintenance et leur rénovation. Dans le diagnostic des zones déficitaires, il avait été constaté que des équipements étaient susceptibles de manquer. Peut-être pourrions-nous, dans ces zones, autoriser la construction d'équipements neufs et ne pas se limiter uniquement à des travaux de rénovation.

Nous nous interrogeons également sur les dotations et les reprises de provisions qui, depuis quelques années, nous étonnent sur leur montant et leur utilisation.

Nous constatons que les sommes sont élevées, de plusieurs dizaines de millions d'euros et que nous ne savons toujours pas à quoi elles servent, comment elles sont reprises et réparties. Qu'en est-il, à cet égard, pour ce budget 2020 ?

Enfin, sur le fonctionnement de l'Assemblée départementale, lors des commissions préparatoires à ce budget, nous avons constaté qu'aucune de nos propositions n'avait été étudiée ou reprise. Et pourtant les élus de gauche représentent plus d'un tiers des Sarthois. Nos propositions sont concrètes, constructives et réalistes. Elles répondent aux demandes de nos concitoyens. Leurs voix ne compteraient-elles pas ?

Comment peut-on s'inscrire dans un débat budgétaire à sens unique, puisque tout est décidé à l'avance ? Pour preuve, aucun changement n'apparaît dans les documents entre les commissions préparant le budget et la session plénière actant ce dernier ? Tout est figé à la virgule près.

Aujourd'hui, notre groupe ne peut cautionner un tel fonctionnement au sein d'une assemblée représentative des Sarthois. Nous considérons qu'il s'agit d'un budget partisan, celui de la majorité de droite et non le budget de l'Assemblée départementale. En conséquence, notre groupe votera contre ce budget primitif 2020.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

J'ai contribué à mettre sur le devant de la scène la question de l'enseignement supérieur de l'université.

Je pense que le Département pourrait faire plus, à l'instar de la Métropole, en augmentant sa contribution au budget de l'université, non pas au budget de fonctionnement. Il y a un malentendu. Mme Véronique Rivron a relevé que le Département prendrait en charge des dépenses de fonctionnement, au titre des salaires des professeurs.

Je dis, au contraire, qu'il n'est pas question de prendre en charge le budget de fonctionnement de l'université. Notre rôle ne consiste pas à payer les professeurs. (Ah ! sur les bancs de la majorité départementale.) J'ai l'impression de faire une révélation alors qu'il s'agit d'une évidence.

Nous sommes là pour accompagner l'enseignement supérieur sur des projets spécifiques, liés aux territoires, à notre écosystème sarthois, à la réussite des étudiants et à l'attractivité des territoires. Je relève que l'enseignement supérieur est toujours classé, à mon sens un peu bizarrement, avec le tourisme, par exemple. On ne considère l'enseignement supérieur que sous l'angle de l'attractivité. Certes, il est un élément d'attractivité. On n'imagine aucune métropole, aucun Département qui n'ait pas une université forte et puissante. Il s'agit d'un élément de visibilité qu'il faut mettre en avant, mais il convient également de mettre en avant l'aspect industriel, l'aspect lié à l'emploi et à la santé, qui dépassent ce cadre. D'ailleurs, associer le tourisme et l'université donne le sentiment que les étudiants sont des touristes, ce qui n'est absolument pas le cas.

Le Mans Métropole a augmenté sa participation de 115 000 euros à 415 000 euros en faveur de projets et non pour pallier le manque induit par le désengagement de l'État. Cela a d'ailleurs toujours été le cas. Ce qui est gênant c'est que la loi Notre, votée à l'unanimité des parlementaires sarthois, n'a pas du tout privé le Département de ses capacités de s'impliquer dans l'enseignement supérieur qui reste une compétence optionnelle, qui peut être assumée par le Département sans que cela ne pose de problèmes juridiques.

Le Département inscrit 175 000 euros au titre des dépenses de fonctionnement alors que Le Mans Métropole a augmenté sa participation de 115 000 euros à 415 000 euros, que le montant total s'élève à

715 000 euros au titre du fonctionnement et à 452 000 euros en investissement, soit plus d'un million d'euros. On constate un décrochage entre le Département et la Métropole, ce qui est dommage. Je ne mets personne en accusation. Je pense qu'il faut réfléchir à une évolution. Même dans le cadre de la convention signée avec l'État, il est possible de financer cet investissement.

Le Président a souhaité un schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de l'enseignement supérieur. Toute chose arrive, en tout cas, il est voté. Le Département a formulé ses priorités ; elles portent notamment sur le développement des secteurs les plus performants, que ce soit l'acoustique en liaison avec l'industrie locale, essentielle aux secteurs de l'automobile, l'aviation ou la santé.

Un projet de rapprochement entre l'université du Mans et celle d'Angers est prévu dans le cadre de la création d'une Comue. La possibilité d'avoir demain un CHU commun entre Le Mans et Angers est en cours d'étude, ce qui permettrait de réamorcer la pompe de la démographie médicale dans la Sarthe. Il faut donc que le Département ne finance pas les professeurs, les stylos et les crayons des laboratoires de recherche, mais s'engage sur quelques priorités, telle que la condition de vie étudiante, le développement durable, nos filières d'excellence, que ce soit dans le domaine du risque, de l'assurance ou de l'acoustique. La Métropole du Mans s'est engagée ainsi sur trois ans à produire un effort historique pour une visibilité de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi je trouve dommage que le Département n'accompagne pas ce projet.

Quant au projet de l'Institut catholique d'Angers, je n'ai jamais entendu – et je viens d'interroger les services à l'instant – évoquer ce projet. Peut-être les voies du Seigneur sont-elles impénétrables et peut-être est-il en contact direct avec Mme Rivron mais s'il existe un projet, nous sommes prêts à l'examiner, sachant que l'Institut catholique a ses propres difficultés. Je ne sais cette institution est prête à se développer au Mans alors qu'elle connaît déjà des problèmes à Angers. En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous n'avons jamais été saisis de ce projet et, si projet il y a, il sera étudié par la Métropole.

Un point de divergence porte sur la dotation cantonale. Il est dommage qu'il existe une différence de traitement entre cantons ruraux et urbains. Nous avons aussi une vie associative importante, nous connaissons nos propres problématiques de cohésion sociale dans les quartiers. Je ne vois pas pourquoi il y aurait deux poids-deux mesures et pourquoi les associations en milieu urbain seraient moins bien traitées que les associations en milieu rural. Mon canton compte une centaine d'associations, à peu près autant que dans la plupart des cantons. C'est totalement incompréhensible et les sommes en cause ne sont pas très élevées. Aussi, je pense nécessaire de mettre fin à cette inégalité de traitement.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Je suis assez satisfait d'être là aujourd'hui. Je vais gagner du temps sur mon agenda. J'assiste, en effet, en une session aux travaux de deux assemblées : celle du Département et celle de la ville du Mans, voire de la Métropole. Je vous remercie donc de tous les renseignements fournis, cela va me permettre d'évoluer dans la conduite de mon mandat !

Je suis étonné de telles oppositions. La déclaration de M. Petit-Lassay est d'ordre général sur la politique du Département. Nous sommes d'accord ou non, il s'agit d'un débat. Des élus de la minorité départementale sont représentants de cantons ruraux. Ce qui se passe au Mans les intéresse sans doute, mais ils sont également intéressés par la façon dont cela fonctionne dans leurs cantons.

Je sais bien, dès qu'une élection se profile, que l'on y fait tous référence, en nous exclamant que la période n'est pas propice. Quand j'assume mes fonctions de Conseiller départemental, je suis au regret de vous dire que je ne suis pas en campagne municipale. Je siège pour représenter le canton n° 5 où je suis élu avec Mme Pédoya.

Déclarer que la Ville du Mans a fait ceci ou cela, que Le Mans a raté ceci ou cela, peut-être est-ce vrai, mais les uns et les autres agissons dans le cadre de nos fonctions. Aussi, tenir un débat entre le Département et la Ville du Mans pour en déduire qui fait le mieux ne me paraît pas présenter d'intérêt. Je suis, ici, élu départemental. Il n'est pas non plus utile d'attribuer des points à celui qui est bon ou mauvais élève, à celui qui s'exprime ou à celui qui ne dit rien alors que nous essayons de travailler les uns et les autres. Peut-être

dans certaines commissions, les propositions ne sont-elles pas visibles ou entendues, mais des interventions participent, en tout cas, je l'espère, à faire avancer les dossiers.

Je constate que le budget de la solidarité représente plus de 40 % du budget départemental. Moi, je suis intéressé par le fait de savoir s'il répond à sa dénomination, s'il est efficace, envers qui et la façon dont les choses sont mises en place. Des mesures se profilent, qui ne sont pas d'ordre électoral. Par exemple, comment nous préparons-nous au regroupement de certaines aides ? Il me semble important de le savoir. S'agissant de la lutte contre la pauvreté, que j'ai évoquée lors de la dernière session, comment allons-nous mettre en œuvre pleinement les opportunités qui nous sont offertes si nous considérons qu'il s'agit d'opportunités ? Il convient de savoir comment nous pouvons échanger et faire en sorte que la politique du Département soit la plus efficace possible, fondée sur les valeurs de chacun et sur notre façon de voir les choses.

Le but de la session n'est pas d'assister, pendant deux jours, à une campagne électorale, notamment à celle du Mans. J'imagine les titres de la presse demain sur la session : Débat entre Le Mans et le Département ! Qui gagne à une telle situation ? Personne, et surtout pas les habitants de la Sarthe !

Isabelle COZIC-GUILLAUME (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais face à la mauvaise foi du Président de la commission Agriculture, je voudrais remettre les choses à leur place.

L'an dernier, je suis intervenue en commission avant budget et au cours de la session au moment du vote du budget pour demander une étude visant à accorder une aide spécifique aux agriculteurs qui souhaitent se convertir à la culture « bio » ou raisonnée. J'ai reformulé ma demande cette année afin d'étudier cette possibilité.

Il faut se rappeler que la loi Egalim impose 20 % de produits « bio » dans la restauration scolaire. Dans le cadre des élections municipales, je vous mets au défi de trouver un seul programme qui ne fasse pas référence à des propositions de menus « bio » dans les cantines scolaires. Objectivement, il faut que le Département se mette à jour afin d'instaurer une aide aux agriculteurs. Si nous ne sommes pas capables de le faire dans la Sarthe, en tout cas, d'autres Département le font. Il serait dommage de s'approvisionner en produits « bio » dans des Départements voisins alors que la Sarthe est en mesure d'assumer cette production de qualité.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je voudrais réagir à l'une de vos remarques, Monsieur le Président, que j'ai trouvée déplacée. Vous avez dit que nous étions « étrangement silencieux en commission ». Je remercie Mme Leroux d'avoir souligné le contraire. Pour siéger aux commissions Routes et Solidarité, je sais que nos interventions sont nombreuses. Les réunions durent parfois plus de deux heures, notamment à la commission Solidarité, à tel point qu'il arrive, comme la semaine dernière, de ne pouvoir épuiser l'ordre du jour. Nous sommes impliqués. Cela allait de soi dans l'esprit de M. Beauchef ; c'est pour cela qu'il ne l'a pas dit ! Nous posons des questions et nous soulignons ce qui nous semble être des défauts, des oublis, des incohérences ; en contrepartie, nous ne sommes pas avares de remerciements réguliers à l'égard des élus et des services quand nous sommes entendus ou quand nous sommes convaincus par vos initiatives. D'ailleurs, tout ne se passe pas en commission et d'ailleurs le propos de M. Petit-Lassay faisait référence aux propositions qui ont été faites, notamment dans le cadre du DOB.

Je voudrais que vous gardiez à l'esprit qu'il est pour nous difficile d'apporter des solutions toutes faites quand nous n'avons pas accès à certaines informations, à certains chiffres et que nos interventions ne peuvent se nourrir que des témoignages, des retours d'expérience ou des alertes du territoire. Sachez que notre position n'exprime ni dédain ni manque de respect. Nous n'avons simplement pas accès à la même information que tout le monde.

N'oubliez pas non plus que nous vous soutenons sur de nombreux sujets et que nous dénonçons l'hypocrisie du Gouvernement. Comme vous l'avez très justement indiqué ce matin, Monsieur Lorne, l'État prend des engagements vis-à-vis des Départements que nous devons parfois financer sans recettes nouvelles. Par ailleurs, dans le cadre du pacte financier, il nous fournit des recettes nouvelles mais nous empêche de les utiliser en nous contraignant à ne pas dépasser les 1,2 % d'augmentation annuelle. Je crois qu'en 2019, ce sont environ 500 000 euros de la CNSA que nous n'avons pas pu dépenser au titre de la perte d'autonomie de nos aînés dans

la Sarthe. Enfin, l'État ne répond pas à nos attentes, notamment à celles de la commission Solidarité s'agissant des moyens en faveur du handicap, de la protection de l'enfance, etc.

Nous sommes à vos côtés. Il n'y a ni dédain, ni mépris, ni irrespect dans nos interventions, que nous souhaitons constructives. Tout est, peut-être, question de communication.

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Je reviens au propos de Mme Rivron sur les équipements sportifs. Je m'exprimerai au nom d'un territoire qui n'est pas le mien, à savoir l'ensemble du Département, à l'exception du Pays fléchois car vous avez bien voulu noter que la moyenne des équipements du Pays fléchois était supérieure au reste du Département. La situation tient essentiellement à la ville de La Flèche et assez peu aux communes alentour.

Il y a quelques années, un diagnostic intéressant a porté sur les équipements sportifs. Il montrait les besoins de rénovation de l'ensemble des équipements dont certains étaient anciens et mettait en avant les zones déficitaires. Le choix a été fait de concentrer les subventions sur la rénovation. C'est un choix que nous avons entendu du public spécifique des collégiens.

Aujourd'hui, d'autres besoins se font sentir dans les zones déficitaires. Si peu de projets ont émergé ces derniers temps, peut-être est-ce dû aussi au fait que le Département n'apportait pas d'aide à ces projets. Aujourd'hui, la question se repose. Le Département doit jouer un rôle d'accompagnement, d'incitation. Envoyer le message que, à nouveau, ces équipements pourront être aidés par la collectivité départementale me semble une intention intéressante. Le moment est arrivé où il faut se pencher sur ces zones déficitaires et leur permettre de remettre à niveau l'offre d'équipements sportifs. Nous accompagnerons cette réflexion. Je pense qu'il s'agit d'une proposition intéressante.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je vous livrerai quelques éléments suite au débat de ce matin, dont je retiens quatre points.

Premièrement, j'ai senti, Monsieur le Président, un net infléchissement dans votre position sur la question relative à l'autonomie fiscale de notre collectivité. Je serais tenté de dire que je ne souscris pas à vos propos qui se veulent rassurants, même si j'aimerais le faire, car, après tout, vous avez dit des choses assez justes. Dès lors que l'on a des recettes, pourquoi pas ? Si ce n'est que nous n'avons aucune certitude. À chaque fois que nous avons été confrontés à ce genre de manipulation, à des transferts de charges, le Gouvernement nous a dit que nous serions compensés. Or, nous n'obtenons jamais l'argent ou pas vraiment. On nous retire des impôts, on nous dit que nous serons compensés mais la compensation n'est jamais dynamique ni ne va dans le bon sens. Je suis donc un peu inquiet quant à votre fléchissement, car même si la loi est votée, je pense qu'il faut garder une position forte. En tout cas, j'espère que telle est la volonté de la majorité des Présidents de Conseils départementaux de France car il faut être en capacité de se faire entendre de Bercy qui a la volonté de réduire des collectivités à des institutions qui redistribuent l'argent qu'on veut bien leur laisser. Cet infléchissement n'est donc pas fait pour me rassurer.

Deuxièmement, nous avons commencé à débattre du budget. C'est une bonne chose dans la mesure où c'est ce pour quoi nous sommes réunis aujourd'hui. Mais je ne suis pas sûr que l'on en débattre véritablement sur le fond. On en débat souvent par les petites portes. Je ne dis pas que je vais faire mieux.

Voter le budget est un acte important pour une collectivité. C'est le moment où l'on valide un certain nombre de politiques, où l'on prend des décisions, où l'on inscrit des crédits. Ce budget contient sans nul doute des points positifs. Au cours des mandats passés, j'ai suffisamment protesté contre le sous-investissement en faveur de l'éducation pour saluer aujourd'hui l'action qui est menée. En tant que Conseiller départemental du canton Le Mans 6, je me félicite que deux collèges aient été reconstruits et qu'un collège soit en reconstruction. Je serais mal placé pour critiquer la politique menée. Il convient, par conséquent, de reconnaître que des choses évoluent, ce que notre groupe fait généralement.

Cela dit, c'est un fait, je suis un élu de la minorité et, à ce titre, je ne trouve pas tout positif. Déjà, quand on est élu de la majorité, on ne trouve pas tout positif, vous comprendrez bien que quand on est élu de la minorité, c'est encore plus compliqué !

Le problème, dans cette assemblée, c'est que l'on nous reproche toujours d'être dans la minorité ! Présidence après présidence – j'ai connu la même situation avec Roland du Luart, Jean-Marie Geveaux et avec vous aujourd'hui, Monsieur le Président –, à chaque fois que nous exprimons des avis contraires, nous sommes confrontés à deux types de réaction : soit nous n'avons rien compris et ne comprenons rien aux chiffres, ce que j'ai souvent entendu. Soit on nous accuse de faire de la politique politicienne. Mais non ! Nous faisons de la politique ! C'est ainsi que nous sommes amenés à constater que si des points sont positifs, d'autres ne vont pas dans le bon sens ou insuffisamment loin.

Nous avons fait des propositions au moment du débat d'orientations budgétaires. Le DOB n'est-il pas le moment où l'on prépare le budget, où l'on débat des orientations budgétaires ? Nous avons alors posé un certain nombre de questions, dont nous n'avons pas aujourd'hui les réponses. Et dans la mesure où nous n'avons pas les réponses, ce sont trois rafales de Kalachnikov sur le Président du groupe ! J'ai connu ça à une époque, ce n'est pas toujours une position très simple à tenir. Mais il est dans son rôle et s'exprime au nom du groupe. C'est important, je crois.

En outre, siéger dans un conseil départemental n'est pas siéger dans un conseil municipal, ni dans un conseil régional. Au Conseil municipal comme au Conseil régional, nous sommes élus sur des listes. La majorité présente sur la liste a gagné les élections, la minorité sur la liste les a perdues. Ainsi que je le répète souvent, il n'y a, autour de la table ici, que des personnes qui ont gagné les élections puisque nous sommes élus de façon binominale dans des cantons. Nous avons donc la même légitimité. Aussi, l'attitude de certains élus de la majorité ce matin n'est pas digne du débat démocratique. Il faut accepter que l'assemblée comprenne une minorité qui a la même légitimité que les autres élus.

Quatrièmement, j'ai entendu une série de critiques à l'encontre du Mans, de Le Mans Métropole, etc. Je perçois à peu près ce que cela sous-tend, mais nous ne sommes pas là pour préparer les élections municipales du Mans, même si je sais qu'elles passionnent tout le monde, et je le comprends ! Nous sommes ici pour débattre des orientations budgétaires du Département et non des élections municipales du Mans qui se font devant les électeurs du Mans et non devant l'Assemblée départementale. C'est une évidence qu'il convient de rappeler.

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Je reviens sur certains propos, en premier lieu ceux de Mme Debost sur la réhabilitation des vestiaires. Lorsque l'on veut réhabiliter des vestiaires d'un club de football, par exemple, les fédérations et les ligues nous imposent des contraintes. La réhabilitation a ainsi un coût important que les collectivités ne peuvent assumer. C'est souvent une problématique. Il y a une volonté des collectivités de réhabiliter mais face aux contraintes des fédérations qui nous imposent un vestiaire féminin, un vestiaire pour handicapés alors qu'il s'agit de petits clubs, la situation est compliquée.

Je reviens maintenant à la commission Solidarité. Nous sommes présents, nous sommes actifs et nous sommes riches de propositions. Ce fut le cas dans le cadre de l'aide à domicile. Nous avons proposé que le temps d'intervention des aides à domicile soit augmenté. Cette proposition n'a pas été retenue ; d'autres orientations ont été prises, ce sont des choix que vous avez faits.

Nous avons également alerté sur la problématique du foyer de l'enfance. Nous sommes satisfaits de l'orientation qui a été prise aujourd'hui. Nous sommes dans l'accompagnement, nous ne sommes pas toujours dans la proposition mais quand ce que vous nous proposez est satisfaisant, nous vous accompagnons. C'est là une forme de proposition.

Nous avons également alerté sur le CAMPS. Nous cherchons une solution avec vous.

Cela pour dire que nous ne sommes pas toujours dans la proposition mais nous sommes dans l'accompagnement.

Je suis également satisfaite d'entendre M. Beauchef et mes collègues déclarer que le Département n'est pas Le Mans. Je suis élue d'un canton semi-rural. Je travaille pour la ruralité et pour tous.

Commission Développement numérique et réseaux électriques

Faire du numérique un levier pour le développement territorial (Rapport n° 8)

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

Je suis totalement d'accord. Ma commune est raccordée. Je suis client Orange. Depuis deux mois, Orange me dit que je serai raccordé à la fibre bientôt ; or, je ne le suis pas. En outre, en raison de la problématique du cuivre qui s'use, il nous arrive régulièrement d'être sans internet et sans téléphone.

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens (Rapport n° 11)

Christophe COUNIL *(Conseiller départemental du canton Le Mans 6)*

J'ai eu l'occasion d'évoquer ce rapport ce matin ; aussi, je reviendrai sur un seul point. D'une certaine façon, je serai « cantonnier » dans la mesure où je voudrais évoquer une question qui concerne le canton Le Mans 6. Lors de la fermeture du collège Le Ronceray, nous avons passé un accord tacite aux termes duquel la fermeture du collège ne devait pas conduire forcément le Département à réaliser des économies, ces moyens devaient être déployés sur les autres collèges. Pour notre part, nous avons assumé cette fermeture, à mon sens, sans aucune ambiguïté, une telle fermeture étant d'ailleurs plutôt profitable aux élèves scolarisés au Ronceray. Cela dit, nous constatons que les dotations aux collèges Joséphine Baker et Pierre-Gilles de Gennes ont baissé alors même que les établissements recevaient davantage de collèves. J'entends bien les éléments qui ont été donnés, mais cela ne respecte pas l'accord selon lequel les moyens du Ronceray devaient être redéployés entre les autres établissements. Aussi avec Isabelle Cozic-Guillaume, nous demandons que la question des dotations de fonctionnement des trois collèges des quartiers sud du Mans soit revue en conséquence, car, à ce stade, nous considérons que les engagements qui ont été pris à notre endroit ne sont pas tenus.

Je réagis au propos de M. Vallienne sur les classes « presse ». Je me méfie du passage au « tout numérique ». J'en ai fait l'expérience cette année. J'enseigne une nouvelle matière au lycée, la spécialité « histoire-géographie/géographie politique/sciences politiques ». À cette occasion, nous avons travaillé sur la presse. J'ai été amené à mettre des journaux entre les mains de mes élèves de première et je me suis rendu compte que c'était pour eux exceptionnel d'avoir des journaux entre les mains. Ils ne sont pas habitués à consulter la presse papier et il ne faut surtout pas basculer trop rapidement vers le numérique mais, au contraire, leur donner l'habitude de consulter la presse « papier ».

Mélina ELSHOUD *(Conseillère départementale du canton Le Mans 2)*

Au-delà du programme d'entretien, je voudrais revenir à la sectorisation et à l'évolution de la carte scolaire. Nous avons été une nouvelle fois interpellés, notamment au nord-ouest du Mans par des collèges qui sont saturés, notamment La Madeleine, l'Épine, Ambroise Paré un peu moins au collège du Vieux Colombier, également encore dans le centre-ville du Mans. Par exemple, à Roger Vercel, une classe sera fermée à la rentrée prochaine alors qu'une classe sera ouverte au Villaret, à un kilomètre. L'ensemble de ces éléments font remonter des demandes d'analyse, surtout lorsque les locaux ne permettent plus d'accueillir de nouveaux élèves et que la restauration scolaire est saturée. Je voudrais savoir si vous allez vous attaquer à ce chantier en 2020.

Christophe ROUILLON *(Conseiller départemental du canton le Mans 4)*

Je souhaite également que l'on maintienne la classe « presse » et que l'on continue à initier les enfants au journal papier. Je le constate dans les écoles, les écrans sont un fléau de santé publique qui provoque une accoutumance à la lumière bleue, du stress généré par les écrans. Les enfants passent suffisamment de temps à la maison devant les écrans pour ne pas en ajouter au collège.

Le numérique est un fléau environnemental que l'on ne mesure pas. J'ai lu hier que la consultation d'une vidéo de dix minutes sur internet équivalait à l'utilisation d'un four pendant trois minutes. Imaginez les conséquences de la consultation à répétition de documents numériques alors qu'un journal est un piège à carbone. La production de papier pour fabriquer des journaux crée une économie de la forêt. Nous avons intérêt à maintenir une forêt en état pour produire du papier et le journal papier devient un puits à carbone puisque vous transformez des arbres en papier. Lorsque vous diffusez un journal sur une tablette, vous le stockez pour l'éternité et il fait l'objet de refroidissements dans de super data centers qui nécessitent de l'énergie. Le numérique est une folie énergétique, auquel il faut réfléchir. À mon sens, le maintien du papier est utile.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Ah non ! C'est le moins que l'on puisse dire, je suis même particulièrement fâché ! Il faut arrêter de prendre les gens pour des andouilles.

M. Le Mèner est venu échanger avec Isabelle Cozic-Guillaume et moi-même sur la fermeture du collège Le Ronseray pour demander le soutien des deux élus cantonaux. Nous avons indiqué que nous étions prêts à soutenir cette fermeture, à la condition qu'un certain nombre de points soit respecté. Aujourd'hui, je note que les engagements qui ont été pris vis-à-vis de deux Conseillers départementaux ne l'ont pas été. Cela me pose sérieusement question par rapport à la parole qui a été donnée par le Président du Conseil départemental. J'entends les arguments qui sont présentés, mais je ne les accepte pas.

Nous avons déclaré que nous étions prêts à accompagner la fermeture de cet établissement. Qui, autour de la table, a accepté d'accompagner la fermeture d'établissements scolaires ? Personne ! Nous, nous l'avons fait, et nous l'avons fait contre la population de notre canton. Nous l'avons fait parce que nous considérons que c'était une bonne chose, mais nous l'avons fait sous certaines conditions. Si elles ne sont pas respectées aujourd'hui, cela signifie que la parole du Président du Conseil départemental ne vaut rien ! Je dis les choses fermement et très clairement. Il y a longtemps que je ne me suis pas fâché dans cette assemblée, mais je n'aime pas être pris pour un con ! Les engagements pris doivent être tenus ! Je précise que nous parlons de 3 000/4 000 euros à comparer à l'économie que représente pour le Département la fermeture de cet établissement.

Je repose la question, Mesdames, Messieurs, les élus : qui a accepté, sur son canton, la fermeture d'un établissement ? Personne ! Pour notre part, nous avons assumé une décision de la majorité alors que nous sommes dans la minorité. Nous aurions pu tenir un discours totalement démagogique et faire de la politique politicienne et pointer du doigt « la droite qui veut fermer des établissements ». Or, nous avons soutenu sa décision et aujourd'hui nous sommes marrons !

Aussi je me pose la question de la capacité des élus, quand ils sont de bords politiques différents, à travailler ensemble. Je suis très, très, très déçu de la réponse qui est faite. Elle est inacceptable. Je pense que je vais revoir ma façon de travailler sur le canton. On me demande parfois de défendre des positions du Département, je suis prêt à le faire, mais je n'accepterai plus de me faire avoir de la façon dont je me suis fait avoir sur ce dossier. La position du Département est inacceptable !

Isabelle COZIC-GUILLAUME (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Je reviens aux deux collèges de notre canton. Le collège de Joséphine Baker a perdu 5 000 euros l'an dernier au titre de sa dotation de fonctionnement et 5 000 euros cette année. Vous ne tenez pas compte du fait que ces collèges ont accueilli cent élèves supplémentaires au cours de ces deux années. Je veux bien que les dotations baissent, mais vous ne tenez pas compte de la progression des effectifs. Or, cent élèves supplémentaires, ce n'est pas rien. Quand on sait que la dotation du collège du Ronseray s'élevait à 56 000 euros, en comparaison, la somme de 5 000 euros ne représente pas grand-chose !

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Vous avez fermé un collège, fait des économies et vous diminuez les dotations de cet établissement. Ce qui n'avait pas été convenu !

Ce que je regrette d'avoir soutenu cette fermeture !

On n'a pas arrêté de me prendre pour un con sur ce dossier. Je vous le dis très franchement !

Commission Infrastructures routières

Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements (Rapport n° 12)

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je vous remercie de la concertation mise en oeuvre autour de l'opération du passage réduit, au rond-point de l'Océane, par la construction d'une trémie à cette grande entrée du nord-ouest du Mans.

À chaque fois, vous avez associé les partenaires économiques et les élus municipaux dans le choix et le suivi du calendrier des travaux. Les retours sont très positifs et cette opération est très appréciée, participant ainsi à l'acceptation des désagréments qui accompagnent une telle opération. Merci encore.

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

Je voudrais revenir sur un point que nous avons abordé l'an dernier portant sur les nuisances liées aux routes départementales, lesquelles peuvent être accentuées par des changements d'enrobé. Au nord-ouest du Mans, depuis la pose d'un nouvel enrobé voilà un an, le niveau sonore des voitures est devenu gênant pour les habitants et les plaintes se multiplient.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

J'interviendrai sur la RD 300, à proximité de la prison des Croisettes, un secteur qui s'est fortement urbanisé depuis plusieurs années avec la construction de la prison et l'implantation d'une zone d'activité à Neuville. C'est également l'une des routes départementales les plus fréquentées avec une topologie un peu particulière dans la mesure où nous sommes sur une colline et que les conditions de visibilité ne sont pas très bonnes. Plusieurs accidents ont eu lieu, dont deux ce matin. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis arrivé en retard. Un camion s'est couché sur la chaussée, engendrant un accident impliquant quatre véhicules qui se sont percutés. Il s'agit d'une erreur humaine, il n'en reste pas moins que ce sont des alertes sérieuses. Un accident s'était déjà produit au moment des 24 Heures du Mans sur le même site. Nous avons déjà limité la vitesse à 70 km/h. J'ai écrit une lettre au Président il y a quinze jours pour la réduire à 50 km/h ; il m'a donné un accord de principe favorable.

Dans un premier temps, je souhaiterais réduire la vitesse, ce qui va dans le sens de la liberté que le Département va se donner en appliquant des règles de limitation de vitesse en fonction des conditions locales et de la demande des maires. Je pense qu'il faut aller au-delà. Nous l'avons évoqué avec Mme Cantin. Je pense qu'il convient de réfléchir à ce secteur qui se ressemble de plus en plus à un secteur en agglomération.

La route départementale 300 a été inscrite au schéma Vélo de l'Agglomération mancelle, une piste cyclable étant prévue pour rejoindre le secteur des Croisettes, la zone du Chapeau, etc. Il me semble nécessaire que le Département réfléchisse à un aménagement en liaison avec la Métropole.

L'aménagement du secteur des Croisettes a été décidé en partenariat entre le Département et la Métropole, ce qui nous a retiré une épine du pied. C'est grâce à cela que La Visitation a pu être réaménagée et qu'une prison a pu être réalisée ailleurs. Aussi, je pense nécessaire d'engager rapidement des études pour réfléchir à la sécurisation de ce secteur avant de connaître un drame car nous avons frôlé la catastrophe ce matin.

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Nous sommes satisfaits du début des travaux de l'échangeur de l'Huisne sarthoise. Demain matin, un point d'étape sera fait avec Vinci. Nous pouvons nous réjouir de l'évolution des travaux. Nous sommes désormais en l'attente de la deuxième phase portant sur le barreau et de l'inscription de la DUP.

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique (Rapport n° 14)

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

L'an dernier, nous avons été interpellés par des structures qui accompagnent les exploitations souhaitant passer au bio. Elles appelaient au secours en demandant de l'aide aux collectivités. Quelles suites ont été données à ces demandes ?

Accompagner les communes et les intercommunalités (Rapport n° 15)

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je voudrais dire notre soutien à la mise en place d'un établissement public foncier Sarthe-Mayenne sarthois grâce au rapprochement avec l'établissement public foncier de Mayenne.

L'établissement public foncier mayennais a fait le choix politique de ne pas percevoir de taxe pour financer les projets. Le dispositif permet d'avancer des crédits aux communes qui voudraient réaliser des opérations immobilières, mais ne permet pas forcément d'aider celles qui auraient moins de moyens.

Dans le cadre de la mise en place de l'établissement public foncier, l'intégration de la Mayenne pourrait peut-être interroger sur le besoin de recettes perçues par l'établissement public foncier.

Protéger la ressource en eau et valoriser nos cours d'eau (Rapport n° 16)

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Merci de cette présentation, Monsieur le Président. Les thèmes traités par votre commission sont transversaux et nous touchent à tous les niveaux, tant le monde rural qu'urbain. Les rivières et l'eau sont les thématiques de la Sarthe.

J'apprécie la politique d'accompagnement de transformation de la ferme. Le budget est considérablement augmenté ; c'est un élément très positif de l'aide apportée aux agriculteurs et qui les encouragera peut-être à faire évoluer leur projet d'exploitation. Merci à vous !

**Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur
(Rapport n° 17)**

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

J'aborderai l'itinérance relative aux musées. Je veux de prime abord vous remercier d'avoir répondu à une demande que j'avais formulée. Je sais dire quand tout va bien. Je vous remercie donc d'avoir accédé à cette demande et pour le travail qui est mené. Je peux en témoigner, nous avons eu de bons échanges au sein de la commission, mais aussi avec les élus que nous rencontrons. À chaque fois que nous nous déplaçons sur un site, nous rencontrons les élus du territoire. Le travail est très intéressant. Nous avons des pépites sur notre Département, nous en avons découvert quelques-unes. Bien évidemment, il est de notre devoir de les sauvegarder. Le plus souvent, des personnes œuvrent bénévolement, mais des musées nécessitent un accompagnement du Département, qui n'est pas toujours d'ordre financier, il peut aussi prendre la forme d'un accompagnement des élus.

Un musée peut être tenu depuis plusieurs années par des personnes qui ont un engouement pour ce qu'elles font, mais qui sont vieillissantes – ce propos n'a rien de péjoratif dans ma bouche. Les élus du territoire n'ont pas forcément la facilité de le dire et on le comprend très bien. Il y a de la proximité, de l'affection aussi. Notre venue aide parfois à faire avancer les choses.

Je suis très satisfaite du travail qui est mené. Nous découvrons ces musées avec l'intelligence de la main – pour utiliser une belle formule. Nous avons fait de belles rencontres et des rencontres passionnantes. Aussi, je tiens à remercier Mme la Vice-présidente et le M. le Président de la mise en place de ce comité de pilotage, les collègues qui y participent et les services départementaux.

Nelly HEUZÉ (*Conseillère départementale du canton Le Mans 1*)

J'ai toujours plaisir à parler culture. J'ai la chance d'être artiste, c'est une chance que je savoure tous les jours, même si c'est parfois difficile. Neuf millions d'euros sur un budget global Culture-sport ne représentent pas une petite somme. Cinq millions d'euros pour le budget de la culture représentent à peu près 1 % du budget départemental. C'est un effort que nous pourrions peut-être accentuer au vu des bienfaits apportés par la culture.

Comme je le dis souvent, la musique devrait être remboursée par la sécurité sociale. Les enfants qui assistent à un spectacle sont très heureux ; pendant ce temps-là, ils ne sont pas ailleurs. Lorsque l'on se rend dans les maisons de retraite pour faire de la musique, on peut imaginer que leurs pensionnaires n'ont pas besoin de prendre leurs médicaments le soir pour dormir.

Cela fait près de vingt ans que je dis que nos commissions devraient travailler ensemble ; par exemple, celle de la culture et celle de la solidarité. Peut-être un jour ce sera le cas.

Merci pour la qualité du travail réalisé.

Madame Rivron, vous évoquez la Commission culture. Je ferai un lien avec le conseil d'administration de Sarthe Culture où je siège. Je remercie des efforts qui sont entrepris pour que la programmation de l'Abbaye royale de l'Épau ne soit pas élitiste mais, au contraire, accessible à tous. Parfois, nous ne sommes pas d'accord sur les moyens accordés. Je me bats pour cela et nous avançons.

S'agissant du patrimoine, je veux évoquer les magnifiques ponts roulants en bois de la fonderie de Saint-Pavin qui datent de 1850, de dix tonnes chacun. Nous les avons sauvés de la destruction avec l'association Patrimoine Le Mans Ouest en 2012 alors que l'usine Dura allait être démolie. Personne ne voulait les exposer dans sa salle-à-manger ! À l'époque, nous avons réussi à séduire les membres associatifs de la Rotonde de Montabon qui les a récupérés. Nous avons financé le transport et le Conseil général de l'époque nous a aidés. Nous avons ainsi pu mettre ces ponts roulants en pension à Montabon.

L'an dernier, le président de la Rotonde de Montabon m'a appelée pour m'informer qu'il avait un autre projet pour la rotonde et pour me demander ce que nous voulions faire des ponts roulants. Naturellement, personne n'en voulait. Grâce aux réseaux, j'ai rencontré les responsables du petit train de Semur-en-Vallon avec lesquels nous nous sommes entendus. Comme quoi on peut très bien s'entendre entre gens urbains et ruraux ! L'opération a été tripartite. Je n'ai pas sollicité le Département. L'association Patrimoine Le Mans Ouest et la

Rotonde de Montabon ont financé le transport jusqu'à Semur où les ponts roulants ont été réinstallés. Le financement octroyé par le mécénat n'a pas été utilisé à leur sauvegarde, puisque c'est nous qui les avons sauvegardés, je me permets de le dire, mais à leur valorisation.

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

Pour parler du sport, je pourrais paraphraser Nelly Heuzé en remplaçant la culture par le sport. Le sport aussi apporte ses bienfaits, qui parfois sont remboursés par la Sécurité sociale !

Madame Rivron, vous avez souvent fait référence au monde olympique, que ce soit en évoquant le comité ou les athlètes. Nous sommes à quatre ans des Jeux olympiques de Paris. Peut-être est-il possible de trouver des financements supplémentaires liés à cette échéance proche ou d'accompagner des clubs sportifs ou des collectivités ?

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Bien des choses ont été dites. Je me contenterai de revenir sur une affirmation de Mme Rivron ce matin concernant le débat autour de l'université du Mans. Madame, vous avez déclaré que la ville du Mans avait refusé l'implantation d'une antenne de l'université catholique d'Angers. Je n'ai pas réagi dans l'instant, car je n'étais pas au fait de la question. Mais votre propos m'a étonné et je suis donc allé à la pêche aux informations. J'ai pris contact avec le maire du Mans, Président de Le Mans Métropole. Il a eu un échange avec un promoteur immobilier qui lui a parlé de cette possibilité. Stéphane Le Foll a répondu qu'il était favorable à cette hypothèse mais qu'il n'en a plus entendu parler depuis.

Par ailleurs, j'ai contacté le directeur général des services de Le Mans Métropole pour savoir si des dossiers avaient été déposés en ce sens, que ce soit auprès de la Mission enseignement supérieur de la direction générale ou auprès de la Direction du développement ou de l'environnement. Aucun dossier n'a été déposé. Donc, il est faux d'affirmer que Le Mans a refusé cette implantation.

Je veux bien que l'on soit en période électorale et que cela permette de dire tout et n'importe quoi, mais je voulais remettre les pendules à l'heure sur l'affirmation de ce matin.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

J'interviendrai sur deux sujets liés au sport.

Le premier a trait à une initiative du canton. La Fédération française de basket-ball a lancé un appel national aux clubs pour créer une ligue professionnelle de basket 3x3 avec pour objectif les JO de 2024. À partir de 2020, cette discipline deviendra un sport olympique. Dans la Sarthe, et plus largement dans les Pays de la Loire, le seul club ayant candidaté est l'ASCA Basket, un club de la Chapelle-Saint-Aubin. Sa candidature a été retenue en décembre et il est auditionné par la fédération pour accueillir la pratique du basket.

Le club a demandé le soutien du Département de la Sarthe. Je souhaiterais que notre collectivité envisage son soutien en faveur de la diversité des pratiques et du développement du sport de haut niveau, puisque l'accès à une ligue professionnelle ne se représentera sans doute pas de sitôt.

Je veux également remercier des actions départementales sportives engagées à destination des mineurs isolés étrangers. Des témoignages de mineurs isolés m'ont laissé penser que ces actions concernaient uniquement les mineurs isolés étrangers déclarés reconnus mineurs et que ceux qui étaient pris en charge en attente de leur évaluation n'y accédaient pas forcément. Les mineurs concernés viennent d'arriver, ne sont pas encore sociabilisés et nourrissent un stress nouveau lié à cette évaluation. L'accès à des pratiques sportives, comme d'autres actions, pourrait être élargi à ces jeunes, ce qui serait une bonne chose.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

Soutenir les parents et les jeunes face à la fragilisation de la famille (Rapport n° 1)

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Ainsi que nous le faisons à chaque session, je voudrais rappeler l'intérêt du travail au sein de la commission Solidarité. Je ne dis pas que les autres commissions ne travaillent pas, mais je constate qu'au sein de cette commission les élus sont partenaires et que ce travail commun aux élus de la majorité et de la minorité permet d'établir des rapports de confiance réciproque. La confiance est un facteur essentiel qui nous permet d'avoir à la fois une expression libre, constructive et fondée sur des objectifs communs.

Il est très rare que nos interventions en séance aillent à l'encontre des décisions présentées, puisque nous siégeons en commission. Ce que je dis pour la solidarité vaut pour la démographie médicale. Nous avons demandé à participer à la réflexion sur le nouveau schéma de démographie médicale. Je remercie la Présidente de la commission de nous y avoir inscrits et de nous permettre de participer à l'ensemble des réunions préparatoires. Hier, j'ai indiqué que nous n'étions pas écoutés, je pourrais le répéter aujourd'hui, mais je trouve, à l'inverse, que le fonctionnement de la commission est exemplaire.

Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées (Rapport n° 2)

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

On se satisfait du choix du Département de prendre en charge la réhabilitation des EHPAD. Sur mon territoire, nous nous sommes saisis à bras-le-corps de cette problématique essentielle pour les résidents mais également pour le personnel, d'autant lorsque l'on sait les difficultés de prise en charge des résidents. Je ne peux que me réjouir que l'EHPAD de Montfort soit réhabilité, au bénéfice des personnes. J'en remercie le Département.

J'ai été interpellée dernièrement sur l'instruction des dossiers d'APA. Si je l'avais su avant, je vous aurais interrogé lors de la réunion de la commission la semaine dernière. J'ai appris à cette occasion que des personnes font une demande d'APA et que l'instruction de leur dossier dure six mois. C'est une difficulté car les personnes se retrouvent sans aide, n'agissent plus et se retrouvent sans prise en charge. Comment pouvons-nous améliorer les moyens de l'instruction ?

Garantir une offre de soins de proximité assurer et conforter le service d'incendie et de secours (Rapport n° 4)

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*) Personne n'a encore trouvé de solution à cette question très complexe. La politique de santé devrait être de la responsabilité de l'État. Il y a vingt ans, nous n'aurions pas imaginé tenir ce débat aujourd'hui. J'allais dire « nous sommes enfermés dans une seringue », dont nous ne pouvons pas sortir. Il faut trouver des solutions concrètes. J'ai lu le travail réalisé par Mme Cantin. Les solutions proposées qui consistent à trouver des médecins, à développer les maisons pluridisciplinaires valorisent le Département.

Je voudrais apporter également quelques idées.

Il faut éviter de communiquer de manière défaitiste ou négative. Le terme « désertification médicale », à mon sens, est un mot terrible pour l'image du Département. Pour les médecins, après dix ans de longues études, dix ans de galère, s'imaginer qu'ils vont faire dix ans « de désert », joue contre notre camp. Il faudrait valoriser et positiver l'image de notre Département auprès des médecins.

Sans doute les solutions consisteraient-elles à travailler plus en amont avec les étudiants en médecine, à créer un club des élèves qui ont étudié en PluriPASS en première année à Angers, à organiser des rencontres et à les utiliser comme ambassadeurs. Peut-être conviendrait-il également d'intervenir auprès des externes. Aujourd'hui, un externe de 3e ou 4e année de médecine perçoit une prime de cent euros par mois lorsqu'il fait son stage de médecine à l'hôpital du Mans. Peut-être pourrait-on les fidéliser et leur offrir la possibilité d'être logés dans de bonnes conditions ? La Métropole a proposé une centaine de logements. Par ailleurs, les loger en

caserne de pompiers, ce qui figure dans le rapport, a le mérite d'exister, mais je ne crois pas que ce soit la solution la plus attrayante pour les étudiants !

Sans doute la délibération devrait-elle également rappeler notre volonté de créer un CHU commun Le Mans-Angers. C'est une clé. Il est vrai que tel n'est pas le thème du débat d'aujourd'hui, mais le rappeler dans la présente délibération serait un élément fort. Angers est le plus petit CHU de France alors que le Centre hospitalier du Mans est l'un des plus grands. D'une certaine façon, ils sont tous deux menacés et fragiles dans la mesure où la volonté gouvernementale vise à promouvoir des CHU de grande dimension. Angers et Le Mans ont des intérêts communs à trouver le niveau pertinent en additionnant leurs compétences, le CHU d'Angers utilisant son label, ses professeurs, son système de formation et celui du Mans apportant une patientèle plus large. Créer une structure commune serait une opération gagnant-gagnant. Progresser sur cette voie offrirait, au surplus, un levier pour fidéliser des étudiants sur le territoire de la Sarthe.

S'ajoute la difficulté pour les conjoints de médecins à trouver un travail, surtout pour les maris des femmes médecins. Lorsque le mari est ingénieur, par exemple, il n'est pas simple pour lui de trouver un poste dans la Sarthe. Peut-être serait-il utile de mettre en liaison les nouveaux médecins avec le tissu économique sarthois. C'est une clé.

Des projets de l'agglomération du Mans ont été cités : Allonnes, Le Mans, Coulaines. J'espère que nous pourrions bénéficier de financements au même titre que les zones rurales. Depuis un an, des personnes me disent ne pas trouver de médecins. Des habitants de Coulaines cherchent un médecin à Ballon. Les gens font le chemin inverse !

Par rapport à la carte de la démographie médicale qui a été établie précédemment, les secteurs urbains qui manquent de médecins connaissent un vrai problème. À Coulaines dans le cadre de la création de la future maison médicale, nous avons regroupé des professionnels de santé. La maison médicale qui reçoit 20 000 patients, dont 50 % du Mans, refuse 40 patients par jour. Le personnel se fait insulter. Les gens sont en tension, à la ville comme à la campagne. Nous avons intérêt à égaliser les règles de traitement. Je n'intente pas de procès d'intention à Mme Cantin, mais je pense qu'il faut prendre conscience de la nécessité de devoir aider l'ensemble des territoires et de jouer la complémentarité ville-campagne car certains médecins seraient d'accord pour travailler à vingt ou trente kilomètres du Mans tout en vivant au Mans. Je pense que travailler ensemble à la valorisation de notre Département et de l'agglomération en ajoutant les quelques propositions que j'ai formulées permettrait de convaincre de futurs médecins à s'installer dans la Sarthe.

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je reviens sur la complémentarité qui est nécessaire entre l'État, les collectivités territoriales mais aussi nos deux assemblées parlementaires.

Je félicite la Présidente de la commission du travail de concertation instauré avec les partenaires des ECPI mais aussi avec les partenaires-acteurs concernés par la question de la démographie médicale.

Je reviens sur les propos que j'ai tenus à l'occasion de l'une de ces réunions de concertation. On ne peut se satisfaire de la présence et de l'intervention de l'ARS qui représente l'État dans la région ; tous les sept ans, elle se limite à établir une cartographie de la situation de l'implantation et du nombre de médecins. Cette cartographie est statique, elle n'évolue pas et celle parue en 2019 est déjà fautive ; elle ne prévoit pas les différents départs qui peuvent s'effectuer dans les quatre ou cinq années à venir.

Par ailleurs, notre Département a beaucoup investi, se démène pour essayer d'attirer des médecins et de pallier l'insuffisance du nombre. Nous ne sommes pas aidés par les normes et la standardisation instaurées par l'ARS. Je rejoins entièrement M. Grelier lorsqu'il dit que ce ne sont pas les CPTS qui apporteront une solution à nos difficultés.

J'ai lu hier un article publié sur une initiative prise par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat qui formalise huit propositions pour une régulation de l'offre de soins afin de pallier les difficultés des Départements. L'axe principal vise à instaurer un système de conventionnement sélectif. Même s'il n'est pas présent ici en tant que parlementaire, je voudrais profiter de l'occasion pour l'interroger afin qu'il nous dise ce qu'il pense de cette mesure.

Par ailleurs, les sénateurs proposent des réorganisations de l'ARS pour une meilleure association des collectivités territoriales. On ne peut travailler avec les acteurs locaux sans concertation avec l'ARS. Ce serait

une cause perdue par avance parce que l'ARS est porteuse de la parole de l'État ; elle dispose aussi de moyens de pression forts sur le plan financier, par les aides qu'elle peut apporter alors qu'elle est paralysante pour certaines actions que nous pourrions mener. Il serait donc profitable que l'ARS adopte un positionnement autre que celui qu'elle occupe actuellement.

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Cette compétence relève de l'État. C'est une évidence, nous constatons une défaillance. La pénurie qui sévit dans les zones rurales depuis déjà un bon moment commence aussi à se vérifier dans les zones urbaines. C'est un facteur qui peut fragiliser notre édifice. Nous travaillons tous ici pour renforcer l'attractivité de notre Département et de nos territoires. Le fait de connaître une difficulté sur le plan de la santé fragilise les objectifs fixés en faveur de l'attractivité. Nous travaillons sur de nombreux axes liés à l'attractivité – équipement, fibre, déplacements doux, etc. – mais si les médecins font défaut, nous perdrons un pilier essentiel de cette attractivité.

Il est vrai que ce domaine n'est pas de notre responsabilité mais nous n'avons d'autres choix que de suppléer la défaillance de l'État. Cela me semble indispensable. Nous intervenons tous dans nos collectivités dans des domaines qui ne relèvent pas toujours de notre compétence. Je suis maire d'une commune d'un peu plus de mille habitants. Il n'est pas très intéressant pour les promoteurs privés de construire des lotissements, car la rentabilité n'est pas au rendez-vous. La commune le fait, car j'y suis contraint, mais je rêverais que des promoteurs privés le fassent, cela m'arrangerait budgétairement. En l'occurrence, nous n'avons pas le choix, il nous faut être présents afin que de conforter nos objectifs d'attractivité.

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

Créer un PluriPASS pour les étudiants en première année de médecine et des externes est une bonne idée. Cela dit, les PluriPASS – je le sais parce que ma fille est en cinquième année – sont extrêmement préoccupés par le passage en deuxième année. S'agissant des externes, ils sont extrêmement pris.

Dans la Sarthe, se pose la question du nombre de médecins généralistes tuteurs de stagiaires car cela leur donne du travail supplémentaire. Ma fille vient de sortir de son stage de médecine générale à Conlie. Elle a été très heureuse de trouver un stage dans la Sarthe, au surplus à proximité de son domicile. Ce qui m'amène à évoquer l'hébergement des externes quand ils sont en stage en médecine générale, voire à l'hôpital du Mans. L'hébergement ne porte que sur une partie de la semaine. Avoir un logement pendant les deux mois que dure le stage n'est pas très intéressant pour eux. Disposer d'un logement ponctuel serait plus intéressant.

Par ailleurs, les stages au CHU du Mans sont très attrayants pour les étudiants dans la mesure où le nombre d'internes et d'externes par spécialité est plus faible ; c'est ainsi qu'au cours des visites du matin, tous les externes et les internes peuvent profiter des échanges avec le malade. Ces stages sont très recherchés avec la problématique pour ceux qui ne sont pas des Sarthois issus de la première année du Mans de trouver un logement.

Mon dernier point a un lien avec le maintien à domicile. Pour en avoir débattu à plusieurs reprises avec des médecins de l'hôpital, quand des personnes âgées issues de communes périphériques, voire éloignées du Mans, sont hospitalisées, parce qu'elles n'ont pas de famille, leur médecin généraliste les garde à l'hôpital ; il n'entrevoit que cette solution au regard de leur pathologie, une fois qu'elles ont passé deux ou trois jours à l'hôpital du Mans. Cela signifie pour elles ne plus retourner à leur domicile parce que, à plus 80 ans, elles ne sont plus aptes à rentrer chez elles. Cela pose pour le Département le problème de trouver un établissement qui les accueille. Même si cette question ne relève pas de notre compétence, il serait utile de réfléchir à la mise en relation des médecins généralistes et de l'hôpital du Mans car ce qui pousse souvent le médecin de l'hôpital du Mans à ne pas renvoyer rapidement la personne chez elle, c'est qu'il ne connaît ni l'environnement familial ni l'environnement médical de cette personne. Il ignore si elle sera bien prise en charge à son retour et, par précaution, préfère la garder à l'hôpital.

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Monsieur Grelier, vous dites que nous assisterons à une médecine à deux ou trois vitesses. C'est déjà le cas aujourd'hui. Des personnes ne trouvant pas de médecins ou de spécialistes prennent des rendez-vous à Nantes, Angers ou Paris. Le prix de la consultation est une chose, mais le fait de ne pas trouver de médecin nous confronte déjà à un tel fonctionnement.

S'agissant de l'installation des médecins, je peux vous rejoindre, mais n'a-t-on pas imposé aux pharmaciens le lieu d'implantation de leur officine ?

Commission Insertion et Logement

Renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA (Rapport n° 6)

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

J'interviendrai sur les contrôles. Nous réalisons 1 033 contrôles, qui se concrétisent par un taux de sanctions de 73 %, ce qui est énorme. J'imagine donc qu'il s'agit de contrôles ciblés. J'aimerais connaître les critères retenus. Nous disposons du taux de sanctions par rapport au nombre de dossiers contrôlés mais quel est le taux de sanctions par rapport à la totalité des dossiers ?

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

En matière d'insertion, des dispositions sont prises et seront mises en oeuvre. Les bénéficiaires du RSA ont des difficultés à trouver un emploi. Ils ne sont pas les seuls. En matière de recherche d'emploi et de besoin d'emploi, l'ensemble de la population est touché. Vous évoquiez tout à l'heure la difficulté à trouver des médecins.

La difficulté consiste donc à trouver des employeurs. Le Département, par sa politique, essaye de faire en sorte que ces personnes puissent, grâce au chemin dans l'insertion, retrouver un travail stable et pérenne. Être en CDI aide, mais l'objectif est de trouver un CDD.

Lundi dernier, avec l'AFPA, j'ai organisé, avec vingt-quatre partenaires – des chantiers d'insertion, des entreprises d'insertion, etc. – une journée en direction des populations RSA, des migrants et des personnes à la rue. Nous avons reçu 150 visiteurs. Des rendez-vous ont été pris, des CV ont été déposés. L'ensemble des partenaires étaient satisfaits de ce rendez-vous que nous préparions depuis plusieurs semaines. Elle leur a permis d'échanger et de se connaître physiquement. Je pense qu'il est important de mettre un visage sur un numéro de téléphone ou sur un mail. Ils ont non seulement échangé entre eux, mais aussi avec les visiteurs. Lorsque les entrepreneurs ne pouvaient répondre à la demande, ils les ont aiguillés auprès d'un autre entrepreneur.

Des personnes correspondent au profil recherché par des entrepreneurs. Par exemple, un Soudanais qui faisait médecine dans son pays, est aujourd'hui interne à l'hôpital du Mans. Il faut donc être attentif aux possibilités offertes par ces personnes qui vivent sur notre territoire, mais qui sont originaires de pays lointains.

Parmi eux, on trouve des soudeurs. Des formations sont proposées dans le bâtiment qui peuvent être longues. Mais des personnes pourraient être « employables » immédiatement – le terme est atroce. Une personne que nous avons rencontrée voulait être soudeur car c'était son métier dans son pays d'origine. Grâce à l'AFPA, il accède à une formation de soudeur pendant quelques semaines. À l'arrivée, trois ou quatre employeurs se l'arrachent. Il s'agit, bien sûr, d'une goutte d'eau dans la mer, mais c'est important. Cela dit, je pourrais vous citer d'autres exemples.

Les entreprises d'aide à domicile recherchent également des salariés. Là aussi, parmi les populations précaires, des personnes peuvent être aides à domicile. Le métier n'étant pas uniquement féminin, deux jeunes hommes, par exemple, sont intéressés. Nous allons faire en sorte qu'ils soient pris. Se pose pour certaines personnes le problème de la langue, qui suppose donc un apprentissage et la prise en charge par des associations.

Mettre autour d'une table un grand nombre de partenaires permet de réfléchir ensemble et de trouver des solutions, parfois au cas par cas. Quand une personne accède à un emploi, cela fait exemple pour les autres, ce qui me semble intéressant.

Il convient de mettre en place l'accompagnement des personnes et son suivi – ce que font certains Départements ainsi que d'autres partenaires – et tout d'abord de les coordonner, non pour leur dire comment faire, surtout pas, mais pour leur permettre de se connaître.

Des actions sont ainsi en train de voir le jour.

Des associations travaillent sur la mobilité. Comment les mettre en phase, comment leur envoyer des personnes ? Le CCAS du Mans a signé une convention avec Carbur'Pera. C'est ainsi que l'on peut enclencher des actions et que nous parviendrons à trouver des solutions qui sortent les personnes de la précarité de l'emploi.

Sans anticiper la présentation du rapport n° 7, je dirai toutefois que pour accéder à un logement, il faut percevoir le RSA et pour obtenir le RSA il faut un logement. Je schématise, mais c'est là une difficulté qui existe.

Comment trouver une mesure qui permette, en l'attente du versement du RSA, que la personne puisse entrer dans le logement ? Il convient de réfléchir à la façon de travailler avec les bailleurs sociaux. Je ne dis pas que rien ne se fait, bien au contraire, mais il conviendrait d'amplifier ces aides. Plusieurs partenaires sont utiles qu'il nous faut réunir autour d'une table.

J'entends souvent le slogan « Le logement d'abord ». Oui, c'est une bonne idée, mais une fois qu'une personne accède à un logement, il arrive qu'elle ne puisse pas payer le loyer, l'électricité ou les meubles. Voilà quelques jours, dans le cadre de Un regard, un sourire, un toit, nous avons trouvé un toit à un couple qui était à la rue depuis cinq mois. Mais il n'avait ni lit, ni matelas, ni frigidaire. Bien sûr, ce couple ne dormait plus dehors, mais si nous voulons le garder dans un logement, il faut l'aider à s'équiper du minimum. À un moment donné, le monde associatif accompagne dans le logement afin de permettre aux personnes d'avoir un temps pour assurer le loyer, les charges, etc.

Depuis que j'ai été élu en 2014, je constate que la prise en compte par le Département est réelle. Des actions sont mises en oeuvre, mais une concertation s'impose entre les partenaires et ceux qui interviennent dans le domaine des personnes en difficulté, en situation de précarité, voire de grande précarité. Nous pouvons oeuvrer, trouver des financements ensemble. Il ne s'agit pas pour le Département de tout prendre à sa charge. N'oublions pas la métropole, les villes, partout, sur l'ensemble du Département.

Le 2 mars, nous organisons une initiative en direction des personnes à la rue afin de déterminer la façon de les aider à en sortir. Dans la mesure où nous avons envie que cela se passe bien, nous présenterons des propositions : nous pouvons leur offrir vingt heures, trente heures, etc. Si ce n'est que les gars de la rue nous répondent : « Tu es gentil l' élu mais, nous, le temps qu'on se lève, qu'on s'habille... » Le temps dans la rue n'est pas le même que le nôtre. Il faut prendre cet élément en considération. Si nous leur disons qu'ils commencent le lendemain à huit heures pour un travail de vingt heures dans la semaine, ils nous répondent que le lendemain matin, à huit heures, cela ne sera pas possible. Au surplus, dans la mesure où tel ou tel est dans la rue depuis six mois, un an, dix ans, ils répondent que, pour l'heure, ils ne sont pas en mesure de nous assurer qu'ils feront les vingt heures et nous demandent si nous pouvons moduler les horaires. Je ne dis pas qu'il faut accéder à toutes leurs demandes, mais il convient de prendre en compte de telles situations.

Nous verrons le 2 mars si nous pouvons envisager avec eux des solutions. Le secteur du bâtiment manque de main-d'oeuvre et des personnes en grande précarité ont une formation dans ce secteur. Comment faire pour leur permettre d'exercer ce métier ?

Un gars de la rue est venu lundi dernier devant le bâtiment, il a déclaré : « Je suis du bâtiment, j'étais carreleur mais avec mes genoux, je ne peux plus, ils sont morts. » Il a ajouté : « Je fais bien quelques chantiers, je travaille au noir, cela m'aide un peu à payer le loyer. » Je lui ai dit que nous pourrions envisager de l'intégrer dans une démarche. Il m'a répondu : « Pourquoi pas, faut voir. Carreleur toute la journée, je ne peux pas, mais quelques chantiers, je peux. »

J'essaie d'illustrer ce qui se passe dans la rue et pour les personnes en grande précarité. Je sais que vous connaissez tout cela. Nous rencontrons tous ce type de situation, mais ces exemples peuvent nous aider dans notre réflexion pour mettre en place des dispositifs. Le plan de lutte contre la pauvreté en est un. Nous nous employons à le faire vivre, à le développer et à faire en sorte que tout le monde s'inscrive dans cette démarche. Nous verrons ce qu'il en est. Ce n'est pas la panacée, mais dès qu'un dispositif est instauré, essayons de nous en emparer et d'en faire un outil efficace même si, au départ, la grande idée n'était pas à ce à quoi nous parvenons.